

**Les réfugiés de Saint-Domingue à Baltimore  
en 1793, rapatriés ensuite à Bordeaux.  
Autres réfugiés à Bordeaux en 1792-1795.  
Des Saintongeais dans la tourmente 1790-1793**

*Philippe Gautret (octobre 2025)*

Note préliminaire de la Rédaction de GHC

*Philippe Gautret*, de Jonzac, s'est lancé depuis des années dans cette recherche aux archives municipales de Bordeaux, aux archives départementales de la Gironde, aux archives des Affaires étrangères et des Consulats et divers autres fonds, après avoir lu notre appel en fin de publication de la lettre de Paul Sabouraud à Jean Longuet, écrite de Jonzac, lettre communiquée par *Augusta Elmwood* :

**Lettre, de Jonzac en l'an 10, à un Domingoïen réfugié à Cuba**

GHC 140, septembre 2001, p. 3264-65

Nous rappelons notre article, établi à partir des seules archives départementales de la Gironde :

**460 Les réfugiés des îles à Bordeaux fin XVIIIe-début XIXe siècles**

*Bernadette et † Philippe Rossignol (01/08/2023).*

Les annexes I à VII constituent la seconde partie du travail de *Philippe Gautret*.

Chapitres successifs de la première partie :

Introduction

*La fuite des colons après l'incendie du Cap en juin 1793. Nouvelle vague de départs.*

*Arrivée et accueil des réfugiés à Baltimore.*

*Départ de Baltimore des réfugiés pour Bordeaux.*

*Leur accueil à Bordeaux, les premiers secours.*

*La situation à Bordeaux à l'arrivée des réfugiés*

*Qui sont ces réfugiés ?*

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Cet article de Philippe Gautret sera aussi publié fin 2025 par la Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime dans « Hommage à Jean Flouret ».

À Saint-Domingue, le feu, longtemps contenu sous la férule coloniale, va s'embraser. Tumultes et fureurs vont se déchaîner. Terreurs. Dès le 15 septembre 1790, les tensions sont telles que des précautions sont prises par les colons. On cite la municipalité au Dondon, quartier de Limonade <sup>1</sup>, qui « fit déposer tous les vivres dans la maison des sieurs Sabourau[d] <sup>2</sup>, et le sieur Longuet <sup>3</sup> fut nommé commissaire pour veiller au bon ordre et être présent aux distributions des dits vivres, [une] partie des habitants se rendirent à l'invitation de la municipalité [...] ». Sabouraud, Longuet sont des Saintongeais, de Jonzac, Meux et Archiac, dont on va pouvoir suivre le parcours chaotique tout au long de cette période tragique.

Dans « un grand climat de tensions grandissantes », des troubles insurrectionnels et des révoltes d'esclaves à Saint-Domingue débutent dans les mornes autour de Cap français ; dans la nuit du 22 au 23 août 1791 ces mouvements gagnent la riche Plaine

---

1 La paroisse du Dondon relevait du quartier de Limonade et comptait, en 1789, « environ 600 blancs, 200 affranchis et 9 000 esclaves. Le bourg est compté, dans ce calcul, pour 120 blancs, 50 affranchis et 250 esclaves. Les hommes libres portant les armes sont au nombre de 300 ». « On compte dans la paroisse une indigoterie, 6 places-à-vivre et 210 cafétérias » (ou cafétéries) (« *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue* », Moreau de Saint-Méry, 3<sup>e</sup> édition, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 2004, p. 264 et 266).

2 Les frères Paul (voir sa lettre de 1802 dont extrait qui suit) et Emery Sabouraud, de Jonzac. Paul Sabouraud, né à Jonzac le 27 avril 1758, fils de Pierre, marchand, et de Suzanne Monnerot (originaires de Neulles et Neuillac) s'étaient embarqués, avec le couple, peut-être parent, Jean Baptiste Pineau, maître chirurgien, natif de Meux, et Marianne Josèphe Monnereau (née à Saint-Domingue, fille de Benjamin et Anne Guilhard, descendante de Jonzacais qui ont fui à Amsterdam après la révocation de l'édit de Nantes) et leurs deux enfants en bas âge, le 16 novembre 1786 à Bordeaux sur *la Chorébe*, navire de 254 tx., capitaine le sieur André Montexier, caution sieur Renaud de Bordeaux, qui arrive au Cap Français le 25 janvier 1787. À Saint-Domingue il retrouve d'autres compatriotes saintongeais, entre autres Jean Longuet, Jean Longueteau, Louis et Martial Pelletant, originaires d'Archiac et de ses environs, Pierre Broussard, originaire de Jonzac/Montendre. Pierre Emery Sabouraud, né le 4 avril 1750 à Jonzac, s'était embarqué à 37 ans à Bordeaux pour Saint-Domingue sur *l'Aimable Marianne*, 400 tx., appartenant à Daniel Lys, capitaine François Vigué, pour rejoindre son frère Paul ; le navire part de Bordeaux le 31 mai 1787, arrive au Cap le 7 juillet 1787. Il était accompagné de Nicolas Monnereau frère de Marianne Josèphe Monnereau, de Anne Guilhard, épouse de Benjamin Monnereau (créole de Sainte-Suzanne, Saint-Domingue, 47 ans, grand-mère de Nicolas). Pierre Emery et Paul Sabouraud ont une sœur, Catherine, qui épouse le 9 juillet 1787 à Jonzac Pierre Broussard, notaire, d'une famille d'origine protestante de Montendre et de ses environs, dont des proches parents que l'on retrouve aussi à Saint-Domingue.

3 Jean Luc Longuet, fils de Claude Luc et Angélique Monnerot, né à Germignac le 30 juillet 1762, cousin germain des frères Paul et Emery Sabouraud, associé de Longueteau, d'Archiac, possède une habitation, à l'est de l'habitation Noé, d'après le plan Phelipeau (« *St Domingue espagnol et la Révolution nègre d'Haïti (1790-1822)* » sous la direction d'Alain Yacou, Jacques de Cauna, p. 159). Peu après son mariage avec Marguerite Laurent, native *circa* 1770 de Jean Rabel, Saint-Domingue, il fuit Saint-Domingue en 1793 sur son bateau, la goélette *la Chanceuse*, mais est arraisonné par les Anglais et conduit à Kingstown, Jamaïque. Il finit par obtenir la restitution de son navire et la permission d'embarquer à son bord des passagers, il gagne alors Cuba où il est recensé dans la maison municipale en janvier 1800 avec sa femme Marguerite Laurent et son fils Léon. (Archives Nationales, Cuba, « Correspondances des capitaines généraux », case 63, numéro 7, déclaration de 1803 ; ces renseignements ont été communiqués par Agnès Renault, Cuba). Sur la côte nord, comme d'autres Français, il plante et développe des caféières. En 1809, après l'invasion de l'Espagne par Napoléon, les Français furent chassés de Cuba, Jean Longuet se réfugia alors et se fixa avec sa famille à La Nouvelle-Orléans où il est décédé avant 1823. Descendance éteinte avec le décès le 18 juillet 1828 à La Nouvelle-Orléans, de son fils unique, Joseph Léon, célibataire.

## Généalogie et Histoire de la Caraïbe

du Nord que « des milliers d'esclaves, à l'appel de leur chef, Boukman, mettent à feu et sang. Les habitations sont incendiées, leurs propriétaires tués et, pour les rescapés, l'heure est à la fuite. Ainsi commence l'émigration des colons français, principalement sur la côte est des États-Unis, et aussi notamment sur l'île voisine de Cuba...[dont] « un ingénieur jonzacais, Charles Souffrain »<sup>4</sup> Selon des témoignages, le Quartier du Dondon « a été la proie des flammes depuis le 8 [septembre] jusqu'au 15. Le bourg où la plus grande partie des citoyens s'étoient rassemblés a été attaqué par des révoltés au nombre d'environ cinq à six mille habitants ». 37 propriétaires ont été assassinés, 172 sucreries et 34 indigoteries ont été incendiées. 60 personnes « ont été tuées en combattant ou mortes de leurs blessures »<sup>5</sup>, dont Jean Baptiste Pineau, maître chirurgien, originaire de Jonzac/Meux<sup>6</sup>.

---

4 Alain YACOU, *Les colons français réfugiés à Santiago de Cuba au cours de la Révolution à Saint Domingue*, Jonzac, Université Francophone d'Été, 2003. Agnès RENAULT, *D'une île rebelle à une île fidèle. Les Français de Santiago de Cuba (1791-1825)*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2012.

5 Arch. Nat., D-XXV-78, Comité des Colonies, dossier n°772, juillet-septembre 1791, *Relations, mémoires, déclarations et autres documents concernant les troubles de Saint Domingue*.

6 Jean Baptiste Pineau est né le 10 janvier 1753 à Meux, fils de Jean Pineau maître en chirurgie et de Marie Hommeau. Sa famille est attestée à Meux au XVI<sup>e</sup> siècle. Les Pineau sont maîtres en chirurgie (la Pinaudière à Meux) et principalement notaires royaux (comté de Jonzac). Jean Baptiste Pineau est mis, par son père, en apprentissage de chirurgien pendant trois ans chez Pierre Moyzan, maître chirurgien juré de Jonzac, certificat d'apprentissage le 8 décembre 1772, qui lui permet d'être reçu à Bordeaux le 9 février 1773 chirurgien de mer, amirauté de Guyenne (Arch. dép. Gironde, 6 B 31, f°51 v°). Le 22 novembre 1773, départ de Bordeaux du navire *la Bonne Nouvelle*, 300 tx, capitaine François Brécheau, sur lequel il est chirurgien, arrivée au Cap le 9 janvier 1774 (Arch. dép. Gironde, 6 B 492 et *Affiches Américaines* du 15 janvier 1774). À Saint-Domingue se trouvent plusieurs de ses parents : son frère Jean Baptiste Félicité, marié à Andrina Roeëk, qui décède en 1803 à Surinam ; son cousin germain Jean-François Pineau (1747-an XI, fils de François, notaire à Jonzac et de Jeanne Hommeau), notaire successivement du Roc Saint-Louis-du-Sud, puis à Aquin et Cavaillon ; Jean Fagot (1772-1791), cousin germain par alliance, époux de Marie-Anne Pineau, fille de François, notaire, et de Jeanne Hommeau. Le 17 septembre 1776 il débarque à Bordeaux du navire *Le Triomphant* parti du Cap le 14 juillet 1776 ; sur le même bateau se trouve Marianne Josèphe Monnereau, qui va demeurer un an chez les demoiselles Prévost, paroisse Saint-Seurin, rue de la Taupe, à Bordeaux.—Le 13 janvier 1778, il épouse à Bordeaux, paroisse Saint-Seurin, avec les autorisations notariées des parents des deux côtés, Marianne Josèphe Monnereau, née en 1761 au Cap Français, fille de Joseph Benjamin et Anne Guilhard, habitants à La Montagne Noire paroisse Sainte-Rose de la Grande Rivière ; le contrat de mariage est reçu par Despiet notaire à Bordeaux le 26 décembre 1777, l'épouse est dotée de 16 666 livres tournois, argent de France (Arch. dép. Gironde, 3 E 24883). Marianne Joseph Monnereau descend de « religionnaires fugitifs », des protestants jonzacais. En effet Élie Monnereau, marchand tanneur, était parti clandestinement de Jonzac le 14 octobre 1686 avec sa femme Anne Poirier et plusieurs de ses enfants via Bordeaux pour Amsterdam où ils arrivent en novembre 1686. Élie Monnereau rejoint ainsi Jean Monnereau, son frère, recensé le 24 mars 1684, et Issac Monnereau, recensé en mars 1686 aussi en l'église wallonne d'Amsterdam, autre frère ou oncle. Parmi ces enfants, autre Élie Monnereau, né *circa* 1672 à Jonzac, décédé le 16 avril 1733 à Amsterdam, épouse le 30 mai 1700 à La Haye Judith Gillois (née le 20 octobre 1684 à Amsterdam, décédée le 18 juillet 1727, d'une famille protestante originaire de La Rochelle et Surgères). Ils ont notamment un fils, autre Elie (né le 20 décembre 1703 à Amsterdam) qui part pour Saint-Domingue en 1723, s'établit à Limonade habitation aux Bois Blancs, spécialiste indigotier (il publie un ouvrage sur ce sujet), y décède le 25 novembre 1772, marié à Marie Catherine Huet (née *circa* 1700, décédée le 28 juin 1788 aux Bois Blancs, Limonade). Ils ont un fils, Joseph Benjamin Monnereau (né *circa* 1737 à Sainte-Anne de Limonade), marié à Anne Guillard (née le 21 février 1741 à Jonzac). Ce sont les parents de Marianne Joseph Monnereau, épouse de Jean Baptiste Pineau. Le 16 janvier 1778, Jean Baptiste Pineau s'embarque à Bordeaux sur *le Grand-Nom-de-Dieu*, capitaine Roger Ducasse, pour St Domingue (Arch. dép. Gironde, 6 B 56), avec son épouse Marianne Josèphe Monnereau, et son beau-frère Nicolas Monnereau âgé de 15 ans. De retour en France, après un séjour avec sa famille, il repart le 16 novembre 1786, de Bordeaux, avec sa femme

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Ces terribles événements de Saint-Domingue à partir de 1791 ont ainsi provoqué des vagues successives de départs des colons et/ou de leurs familles qu'ils souhaitaient mettre à l'abri sur la côte est des États-Unis, à Philadelphie, à Baltimore, à la Louisiane, à Cuba<sup>7</sup>, à la Jamaïque, et en moindre nombre en France métropolitaine (environ seulement 20%), car ils conservaient l'espoir de revenir à Saint-Domingue et de récupérer leurs biens. Les habitants, les colons et le commerce, très inquiets et traumatisés alertent la chambre de commerce de La Rochelle et sollicitent des soutiens<sup>8</sup>.

### **La fuite des colons après l'incendie du Cap en juin 1793**

#### **Nouvelle vague de départs**

Il faut citer ici l'incontournable étude de Gabriel Debien, à laquelle nous renvoyons, « Note d'Histoire coloniale 17, Réfugiés de Saint-Domingue aux États-Unis », extrait de la *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire*, 1948, 1949, 1950, document préparé par l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe<sup>9</sup>. Gabriel Debien rend prioritairement responsables les deux commissaires nationaux envoyés par la Convention : « toute l'histoire de Saint Domingue depuis septembre 1792, tous les malheurs de la colonie se ramènent à la politique de Sonthonax et de Polverel ».

Le général François Thomas Galbaud-Dufort est nommé, le 1<sup>er</sup> février 1793, gouverneur général de Saint-Domingue, où il arrive le 6 mai 1793. Ayant des attaches créoles, il prend parti pour les colons opposés à l'affranchissement des esclaves, conséquence de l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui

---

et ses deux premiers enfants pour Le Cap, Saint-Domingue ; en même temps et sur le même bateau, *le Chorebe*, capitaine sieur Montexier, se trouve Paul Sabouraud (Arch. dép. Gironde, amirauté de Guyenne, 6 B 58). En 1788 il réside au Dondon. Le couple revient plusieurs fois en France et habite alors à Jonzac avec les parents de Marianne qui y ont acheté une maison, revendue assez rapidement. Mortellement blessé par les insurgés lors de la révolte qui débute dans la nuit du 22 au 23 août 1791, il meurt le 24 août 1791, sur l'habitation du baron Gusman au village de Saint-Michel, partie espagnole de Saint-Domingue (Arch. dép. Char.-Mar., 3 E 113-831 ; Arch. Nat., sous série D/XXV). Marianne Monnereau, sa femme, « est morte victime de la révolution des nègres en 1795 » (Arch. dép. Char.-Mar., 3 E 113-831), peut-être au Cap Français. Quatre enfants sont nés de ce mariage : Joseph Marin Pineau (né le 11 avril 1782 à Saint-Martin du Dondon, ondoyé lors de la traversée « à cause du péril où s'était trouvé exposé le vaisseau qui le transportait », baptême suppléé à Meux le 9 juin 1783) ; marié le 30 août 1815 à Meux à Catherine Jeanne Derussy (1780-1849), il est décédé le 23 décembre 1827 à Meux à l'âge de 45 ans ; Marie Anne (née en 1783 à Jonzac) ; Jean-Baptiste (né en 1785 à Jonzac) ; Jean Emery (né en 1788 au Dondon, parrain Emery Sabouraud) ; tous sans postérité. Marin Pineau avait engagé une procédure pour obtenir l'indemnité prévue pour les colons de Saint-Domingue, qui n'est pas réglée à son décès et que poursuit sa veuve. Cette famille Pineau est attestée à Meux depuis au moins le XVI<sup>e</sup> siècle, au lieu-dit « la Pinaudière » ; elle se divise au XVII<sup>e</sup> siècle en deux branches : des chirurgiens et des notaires (Jonzac et Meux).

7 A. REGNAULT, *D'une île rebelle...*, op. cit. ; Alain YACOU, *La présence française dans la partie occidentale de l'île de Cuba au lendemain de la révolution de Saint-Domingue*.

8 Voir plusieurs correspondances reçues à la chambre de commerce de La Rochelle, septembre à décembre 1791, émises par « l'assemblée générale des capitaines de navire réunie au Cap », « l'assemblée générale de la partie française de Saint Domingue », « la municipalité des Cayes », « l'assemblée maritime des représentants du commerce au Port-au-Prince », font état des terribles événements et demandent aides et secours (Arch. dép. Char.-Mar., 41 ETP 175).

<sup>9</sup> Gabriel DEBIEN <https://www.ghcaraibe.org/debien/NHC017.pdf>.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

proclame que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Le Comité des Colonies de la Convention envoie alors à Saint-Domingue Polverel et Sonthonax, « commissaires nationaux » qui destituent le « traître Galbaud ». Ils sont chassés du Cap par les troupes et marins restés sous le commandement de Galbaud.

Le 22 juin 1793 le massacre des Blancs débute par l'incendie du Cap qui dure du 20 au 23 juin, et provoque une nouvelle vague de départs de colons. Dans l'après-midi du 26 juin 1793 une centaine de navires marchands appareillent du Cap en convoi, que commande l'amiral Cambis, pour les États-Unis, la baie de la Chesapeake et Baltimore, avec à leurs bords plusieurs milliers de passagers, Galbaud est à bord de la corvette *le Jupiter. L'Aimable Marianne*<sup>10</sup>, navire commandé par le saintongeais Joseph Ardouin, natif de Jonzac<sup>11</sup>, fait partie de ce convoi pour Baltimore avec notamment à son bord les frères Paul et Émery Sabouraud et Jean Longueteau, aussi saintongeais, dont nous parlerons ci-après.

On a de nombreux témoignages, des récits personnels à chaud (dont Gabriel Debien dans son étude citée plus haut, publie un certain nombre), souvent exprimés dans des correspondances, qui renseignent sur le déroulement de ces événements dramatiques de juin 1793 qu'ont vécu et subi les habitants et qui ont déclenché leur fuite<sup>12</sup>. Un exemple des plus intéressants : dans une lettre du 9 juillet 1793, adressée au ministre plénipotentiaire Genet, ambassadeur de France auprès du gouvernement des États-Unis et résidant alors à Philadelphie, le vice-consul de France à Baltimore,

---

10 *L'Aimable Marianne*. Ce navire appartient à Daniel Lys, important négociant et armateur à Bordeaux, rue du chai des Farines, protestant, originaire de Jonzac où il fait toujours baptiser ses enfants au temple protestant. La protestation et l'ouverture d'un contentieux par Daniel Lys, liquidateur de la Société Lys et Metzler, nous renseigne sur le déchargement et la vente d'une partie de la cargaison de sucre à Baltimore sur décision personnelle de Moissonnier. Le reste de la cargaison non vendue (47 barriques, un tierçon et 2 quarts sucre brut, deux barriques sucre brut, cinquante boucaud café) sera rechargé le 6 janvier 1794 sur le navire *les Trois Sœurs*, capitaine Lafitte, et réexpédié à Bordeaux. (Arch. min. Aff. étr, centre des Archives diplomatiques de Nantes, consulat de Baltimore, Maryland, Série A, carton 15). *L'Aimable Marianne* (452 tonneaux), dans un précédent voyage venant de Saint-Domingue, avait débarqué à Bordeaux en avril 1792 19 passagers (Arch. Nat., F 5 b 18). Il est donc inhabituel de réussir à embarquer à Baltimore 238 réfugiés, plus l'équipage peut-être d'une cinquantaine de marins, qui devaient être entassés dans des conditions de grande promiscuité. Un bateau de 452 tonneaux représente un volume de :  $452 \times 0,9 \text{ m}^3 = 406 \text{ m}^3$ .

11 Joseph Ardouin est né à Jonzac le 11 mars 1755, fils de Basile et Catherine Rechinac. D'abord pilote hauturier, il est reçu en 1780 capitaine au long cours de navire marchand. Le Supplément des *Affiches et annonces du Journal général de France*, du 11 octobre 1784, informe que *Le Saint Charles*, 700 tx., armement Gerbier et Cie, capitaine Ardouin, a été mis en armement à Bordeaux pour Port-au-Prince le 15 septembre 1784. De 1787 à 1789, Joseph Ardouin commande *la Saintonge*, 416 tx., armement Daniel Lys, qui navigue de Bordeaux à Port-au-Prince. En 1790, Joseph Ardouin, capitaine expérimenté, reçoit de l'armement Lys de Bordeaux le commandement de *l'Aimable Marianne* et continue ses voyages quasi annuels de Bordeaux pour Saint-Domingue. À son premier départ avec *l'Aimable Marianne* pour Saint-Domingue le 31 décembre 1790, il essuie, à l'embouchure de la Gironde, un très fort coup de vent. Il est parmi les bateaux qui « ont été assez heureux pour gagner la rivière de Rochefort » alors que plusieurs autres bateaux, sortis aussi le 31 décembre, périssent à la côte du Médoc, à la pointe du Chay près de La Rochelle, à l'île de Ré, à l'île d'Oléron, à Noirmoutier (*Gazette de Saint-Domingue*, n°29, 9 avril 1791, p. 369). *L'Aimable Marianne*, venant de Saint-Domingue, de retour à Bordeaux en avril 1792 (Arch. nat, Colonies, F 5 b 18) y débarque 16 passagers voyageant à leurs frais. Dès le 26 avril 1792, l'armateur-négociant Daniel Lys déclare le remettre en armement à destination de Saint-Domingue

12 Arch. nat., Comité des Colonies, DXXV-47-447, DXXV-78-779 et 80-784.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

François Moissonnier<sup>13</sup>, résume les procès-verbaux des auditions des réfugiés de Saint-Domingue arrivés à Baltimore :

« Les Commissaires Nationaux, [Sonthonax et Polverel] ne voyant d'autre moyen de faire échouer les projets des « traîtres » [troupes et marins fidèles à Galbaud], appelèrent à leur secours les nègres des campagnes. 25 mille vinrent à leur secours, on les arma, on leur promit la liberté s'ils voulaient combattre pour elle, et dans leur rage il ne fut plus possible de les retenir, ils égorgèrent tout, incendièrent tout sans distinction et ceux qui arrivent dans cet État ne doivent leur salut qu'à leur fuite et à l'abandon qu'ils ont fait de leurs propriétés pour sauver leur misérable vie. »

Autre récit particulier qui renseigne sur le déroulement et les conditions du départ en catastrophe des colons : le 13 germinal an 10 (3 avril 1802), Paul Sabouraud écrit de Jonzac à Jean Longuet, cité plus haut ; il répond ainsi à la lettre que celui-ci avait adressée de Cuba en date du 7 octobre 1801<sup>14</sup> à sa sœur Elizabeth Sabouraud, épouse de Henri de Jarnac de Lestang :

« [...] s'il fallait que je te fisse le tableau de toutes mes aventures depuis que nous nous sommes quittés, ce serait trop long. Je vais seulement me résumer en te faisant un petit détail de mes aventures et de mon arrivée en France.

Tu sais que lors de l'émeute et du pillage du Cap que j'étais chez toi, que nous nous sommes séparés ce même jour. Et me suis décidé de me renfermer chez moi, croyant être en sûreté, mais point du tout, à neuf heures du même soir on a frappé à ma porte. Je ne réponds point, j'entends qu'on dit « il faut l'enfoncer », alors, tout transporté, je monte dans mon galetas, je me renferme dans une barrique, et un moment après on entre chez moi, on cherche, on pille. Et heureusement pour moi qu'on ne découvre pas le petit lieu de ma retraite ; juge, mon Bon ami, dans quelle position je me trouve alors surtout lorsque j'entendis un d'eux qui disait « il faut tuer tous les blancs », je restais donc dans cette cruelle position, toute la nuit. t au jour un nègre libre qui m'était attaché et qui savait le lieu de ma retraite vient me dire que le feu était au même îlet, que je n'avais pas de temps à perdre et qu'il me prendrait sous sa protection. Je me décide. Et lorsque je parus à la porte, un nègre me mit en joue et heureusement pour moi que son fusil rata, ils me menacèrent beaucoup ; alors le nègre libre leur ayant assuré que j'étais un bon blanc, ils me quittèrent et un moment après on vient me dire qu'il fallait que je me rendisse au haut du Cap, et lorsque j'eus

---

13 François Moissonnier fait partie de l'importante communauté française installée à Baltimore depuis déjà un certain temps. Il a été nommé vice-consul de France à Baltimore l'année précédente, en 1792. Il n'appartient pas au corps consulaire, qui a du mal à recruter, comme souvent à cette époque, « ce qui explique que parfois les registres consulaires sont très lacunaires, voire totalement absents ». Il doit utiliser « les négociants français comme témoins ou comme experts, tirer des traites sur eux en cas de besoin ». « Il ne parvient pas à éviter la banqueroute et laisse une ardoise de 1 800 000 livres ». Cf. Stéphane BEGAUD, Marc BELISSA et Joseph VISSER, *Aux origines d'une alliance improbable, le réseau consulaire français aux États-Unis (1776-1815)*, Paris, ministère des Affaires Étrangères, 2005, p. 30 et 61). Les consulats relèvent principalement des comptes de la Marine (Arch. Min. Aff. étr., Paris, Correspondance Politique États-Unis, supplt 35, f°150). Dans ses correspondances, on voit qu'il n'a pas complètement assimilé le langage révolutionnaire ; il continue d'employer encore le vouvoiement et les dates de ses dépêches sont libellées selon « l'ancien style ». Il reste en fonction jusqu'en 1796.

14 Malgré des recherches, cette lettre n'a pu être retrouvée.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

fait une partie du chemin, on vient me dire qu'on n'y faisait fusiller tous les blancs ; juge, mon Cher Longuet, qu'elle était ma position dans ce moment, retourner au Cap. Mes jours étaient exposés ; alors ne sachant quel parti prendre, je me décidai de traverser la rivière du haut du Cap pour me rendre à la petite anse qui n'était pas encore insurgée. Je m'y rendis donc avec bien de la peine. En traversant tous les Mangles dans la boue jusque au genoux. Et j'eus la satisfaction d'y rencontrer mon frère [Émery] que je croyais au Dondon. Il me donna des hardes pour changer. Le lendemain nous nous embarquâmes et le hasard voulut que cela fut dans le bâtiment [*l'Aimable Marianne*] où Juillain [Michel Hector Julien, 1767-1825] de Jonzac était second capitaine. Cette connaissance nous procura quelques douceurs pendant notre traversée pour la Nouvelle Angleterre ; J'oublie de te dire que nous avons trouvé Longueteau<sup>15</sup>, ton associé, dans le même bâtiment. Et nous sommes arrivés tous les trois à Baltimore où nous avons resté six mois. Mais voyant que nos petits moyens ne pouvaient pas suffire, nous nous sommes décidés de nous embarquer dans un navire que les Américains ont armé pour transporter en France tous ceux qui voudraient y aller ; et après une traversée très critique nous sommes arrivés à Bordeaux au nombre de 300 passagers, tous victimes de la Révolution de St Domingue, arrivés enfin. On nous a délivré des passeports pour nous rendre dans notre famille ou j'ai resté six mois à Jonzac ». <sup>16</sup>

---

15 Jean Longueteau né le 13 novembre 1764 à Arthenac, fils de François et Marie Léonard. Le 10 septembre 1788 il reçoit procuration de son père, sieur de la Ménardrie à Archiac, conseiller du roi à l'élection de Barbezieux (à la Révolution, premier maire d'Archiac), de son oncle Jacques et de sa tante Marie épouse de Martin Testaud, pour agir à Saint-Domingue et récupérer l'éventuelle succession de son oncle Pierre Longueteau (Arch. dép. Char.-Mar., 3 E 29/67, minutes Bouclier, notaire à Archiac), habitation au Haut-Moustique, quartier de Port-de-Paix, Partie du Nord. C'est pourquoi il part de Bordeaux le 22 novembre 1788 pour Saint-Domingue sur le navire *le Précieux*, capitaine Elie Volet, 370 tx., qui arrive le 3 février 1789 au Cap Français. (*Affiches Américaines*, numéro du 7 février 1789). Il est recensé colon de Saint-Domingue en 1789 ; il a donc bien recueilli de la succession de son oncle, l'habitation du Haut-Moustique. Fait partie des réfugiés embarqués au Cap le 26 juin 1793 pour Baltimore sur *l'Aimable Marianne*, capitaine Joseph Ardouin, et expédiés ensuite à Bordeaux sur le même bateau. À son retour en France, il réclame les secours accordés aux réfugiés des colonies par la loi du 27 vendémiaire an 3 (18 octobre 1794). Il en est débouté par le Directoire du District de Pons le 11 ventôse an 3 (1<sup>er</sup> mars 1795), « considérant que sa fortune en France est absolument la même qu'elle était lors de son départ pour les colonies, son père jouissant toujours de la grande santé qui met son fils hors du besoin des secours accordés par la loi » (Arch. dép. Char.-Mar., L 357, f<sup>o</sup>202). Mais il obtient, par décision du 28 décembre 1831 et envoi du 1<sup>er</sup> mars 1832, une indemnité d'un montant de 13 000 F, comme ayant été de la « Ville de Port-au-Prince, ancien propriétaire, ayant droit, au coin des rues Royale et de Bonnefois, quartier Haut Moustique » (*État Détaillé des liquidations opérées à l'époque de Janvier 1828-1832 et les six premiers mois de 1833, par la Commission chargée de répartir l'Indemnité attribuée aux anciens Colons de Saint-Domingue, en exécution de la Loi du 30 avril 1826 et conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 9 mai suivant*, 6 vols, Paris, Imprimerie Royale, 1828-1834. Les dossiers traités ont disparu dans l'incendie sous la Commune. Il se marie à Barret (Charente) le 1<sup>er</sup> floréal an 3 (20 avril 1795) avec Geneviève Rabereuil. Il est décédé le 11 septembre 1834 à Saint-Palais-du-Né (Charente). Pierre Longueteau, né à Arthenac le 20 avril 1741, ancien commis des bureaux de la marine à Rochefort, avait déclaré le 19 mai 1768 s'embarquer à Bordeaux pour Saint-Domingue sur *la Cérés*, capitaine Duprat (Arch. dép. Gironde, Amirauté de Guyenne, 6 B 53). Le bateau part de Bordeaux le 27 mai 1768 et arrive au Cap le 24 juillet 1768 (*Affiches Américaines*, numéro du 1<sup>er</sup> août 1768). Pierre Longueteau devient « habitant » de Haut-Moustique, quartier de Port-de-Paix. Décédé avant le 10 septembre 1788, probablement à Saint-Domingue.

16 *The Historic New Orleans collection*, MS 339. Ce document a été trouvé par Augusta Elmwood, de La Nouvelle-Orléans, que nous remercions tout particulièrement. La lettre de Longuet du 7 octobre

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### **Arrivée et accueil des réfugiés à Baltimore**

Le convoi de 120 navires (dont l'*Aimable Marianne*), accompagné de navires de guerre (dont le *Jupiter* où se trouve Galbaud)<sup>17</sup> entre début juillet dans la baie de la Chesapeake ; la rivière appelée Patapsco y débouche, sur un bras de laquelle sont les bassins du port de Baltimore où peuvent mouiller des bâtiments de 500 tonneaux<sup>18</sup>. C'est donc le vice-consul de France à Baltimore, François Moissonnier qui va avoir à prendre en charge et gérer la situation des réfugiés français.

En résumé, François Moissonnier est submergé par l'afflux de ces réfugiés qui sont complètement démunis. Il ne reçoit pas ou peu de secours ni d'aide de sa hiérarchie, Genet, ministre plénipotentiaire de la République française, c'est-à-dire ambassadeur auprès des États-Unis, et résidant à Philadelphie et non à Washington.<sup>19</sup> Genet s'intéresse très moyennement à cette question, car il considère que beaucoup de ces

---

1801 au beau-frère de Paul Sabouraud, Henry de Jarnac de Lestang (né 28 octobre 1751 à Gourville (Charente), décédé le 8 décembre 1831 à Sainte-Lheurine), n'a pu être retrouvée, malgré des recherches en France.

17 François Thomas Galbaud-Dufort est né à Nantes le 25 septembre 1743. Entré à l'école d'artillerie le 31 janvier 1761. Sous-lieutenant au régiment de Toul en 1762, etc. [...] Chevalier de Saint-Louis en 1788. En 1792, il est maréchal de camp, gouverneur de Verdun. Le 1<sup>er</sup> février 1793, il est nommé gouverneur général de Saint-Domingue où en fait il n'est resté que six semaines. Il prend parti pour les colons contre la libération des esclaves, conséquence de la Déclaration des droits de l'Homme de l'année précédente. Il peut compter sur presque toute la flotte, à l'exception notamment du *Normandie* du contre-amiral Cambis. Le 20 juin 1793, il entraîne deux mille marins, trois mille hommes de troupe et des habitants, pour attaquer Le Cap, les combats durent trois jours. Les commissaires civils Sonthonax et Polverel font alors appel à des milliers d'esclaves et reprennent la ville qui est incendiée, livrée aux pillages et aux massacres. Galbaud, destitué par les commissaires civils Polverel et Sonthonax, ce qu'il accepte, part sur le *Jupiter* avec le convoi du 26 juin 1793 pour la Chesapeake. Déclaré traître, et sur décision de Genet, ministre plénipotentiaire de la République française auprès du gouvernement des États-Unis, il est gardé sur le *Jupiter*. Avec la complicité de l'équipage, il s'évade le 30 août 1793, s'enfuit au Canada. Il rentre en France. Arrêté à Nantes, envoyé à Paris, il obtient d'être libéré. Employé dans les bureaux du Comité de Salut public, section de la guerre. Il est admis au traitement de réforme le 7 novembre 1797. Rappelé en activité en août 1799, il passe le 3 décembre 1799 à l'armée d'Orient, est nommé commandant de la ville du Caire en 1801, il meurt de la peste le 21 avril 1801.

18 *Voyage aux États-Unis de l'Amérique* par Moreau de Saint-Méry, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2007, Baltimore, p. 92.

19 Edmond Charles Genet, diplomate de carrière, en poste en Russie de 1789 à 1792. Nommé ministre plénipotentiaire de la République française auprès du gouvernement des États-Unis, il débarque le 30 mai 1793 à Charleston et il choisit alors de résider à Philadelphie. Il est d'abord bien accueilli par la population et le gouvernement américain, mais les rapports se dégradent ensuite, lorsque Genet attribue une quinzaine de lettres de marque à des navires corsaires français, « guerre de course et contrôle de l'empire antillais depuis les ports américains au mépris des États-Unis », (*Aux origines d'une alliance improbable...*, p. 220-221, livre cité par ailleurs) qui veulent rester à l'écart des conflits européens, et entendent s'opposer à ce que les prises soient liquidées dans les ports américains, en particulier à Charleston ; qui plus est, ces navires corsaires ont parfois arraisonné aussi des navires américains ! D'où protestation vigoureuse du gouvernement américain, qui demande le rappel de Genet, « la lettre demandant le rappel de Genet arrive vers la fin du mois de septembre 1793 et le Comité de Salut Public désavoue immédiatement le ministre plénipotentiaire dont la conduite est stigmatisée comme « criminelle ». Genet prudemment reste aux États-Unis, se fait naturaliser, épouse la fille du gouverneur Clinton de New York » (*Ibid.*, p. 25), il y termina ses jours (*Dictionnaire historique et biographique de la révolution et de l'empire, 1789-1815* par Jean ROBINET), il laisse une descendance importante aux États-Unis. Les contentieux créés par son action ne sont soldés que lors de la vente de la Louisiane en 1803... ! Durant son mandat Genet se préoccupe particulièrement de l'affaire Galbaud, de l'arrestation de ce dernier... et de son évasion. « La mission de Genet d'avril à septembre 1793 marque une rupture non seulement politique entre la France et les États-Unis mais aussi pour le réseau consulaire » (*Ibid.*, p. 42).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

réfugiés sont des « anti-républicains, des aristocrates », ce que contredit Moissonnier. Il a pour priorités la recherche d'approvisionnements pour la France, la situation de l'escadre française en rade de Norfolk et de Philadelphie, paralysée par l'insubordination des équipages et de la troupe, parfois qualifiée d'insurrection, et le problème que pose « le traître Galbaud » retenu à bord du *Jupiter*, il veut trouver le moyen de le renvoyer en France le plus tôt possible.

Un mouvement de solidarité des habitants français comme américains s'organise. Une aide s'instaure dans les principaux ports ou villes de la côte Est des États-Unis. Plus tard, en 1794, Moreau de Saint-Méry constate « l'augmentation de la population produite par la venue des colons de Saint-Domingue qui ont reçu de grands témoignages d'intérêt des habitants de cette ville [Baltimore] <sup>20</sup>.

Moissonnier, en partie dépourvu de moyens suffisants, prend alors sur lui de faire décharger et entreposer la cargaison de sucre de *l'Aimable Marianne*, d'en vendre une partie pour nourrir et habiller les réfugiés. Ce qui provoquera un contentieux avec la société de négoce et d'armement Lys-Meltzer <sup>21</sup>.

Les correspondances de Moissonnier sont particulièrement riches d'informations et sont intéressantes pour décrire la situation désastreuse des réfugiés, établir le récit des événements, vicissitudes et difficultés, l'aide qui a pu leur être apportée, c'est pourquoi, il est important ici de reproduire des extraits de ces précieux témoignages. Moissonnier annonce parfois des nombres de bateaux et de réfugiés arrivés qui varient un peu <sup>22</sup>.

Le 9 juillet 1793 Moissonnier écrit à Genet à Philadelphie : « Cent vingt navires sont entrés dans cette Baye, ils viennent successivement en rade sans papiers, sans congé, seulement avec une foule de procès verbaux dont ils requièrent l'enregistrement. Plus de 1 200 passagers, hommes, femmes, enfans, vieillards, blessés et échappés la plupart au fer et à la flamme, nus, manquants de tout, me demandent du pain, des vêtements, une aide, je suis accablé par le nombre, j'avise aux moyens de les aider dans ces premiers moments ; Bentalou <sup>23</sup>, quelques français patriotes de ce pays et nombre d'américains ont déjà fait environ 400 dollars pour aider ces malheureux. Engagez, s'il vous plaît, les patriotes de Philadelphie à faire de même. Parmi ces malheureux se trouvent beaucoup de capitaines français patriotes qui ont été obligés de fuir, d'abandonner leurs propriétés et leurs vaisseaux ; beaucoup de vieillards,

---

20 « *Voyage aux États-Unis de l'Amérique* » par Moreau de Saint-Méry, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2007, chapitre Baltimore, p. 93.

21 Arch. dipl., CADN, Consulat de Baltimore, Série A, carton 15.

22 Plusieurs sources peuvent être exploitées : 1/Arch. min. Aff. étr., Paris, Correspondance politique, États-Unis, 39 CP 38 ; 2/On en trouve des copies, parfois des compléments, aux National Archives, High Court of Admiralty, à Kew, cote FO-7-1, « paquets » confiés sans doute à un capitaine d'un navire marchand américain à destination de la France pour le ministère des Affaires étrangères, documents saisis lors probablement de l'arraisonnement de son bateau par un navire anglais. En effet Genet écrit le 28 juillet 1793 : « les Anglais ne respectent plus les Pavillons des États-Unis et enlèvent à bord de leurs navires nos propriétés et toutes les lettres qu'ils y trouvent » ; 3/Centre des Arch. dipl. Nantes, consulat général à New York, Série A, cartons 4 et 15.

23 Bentalou est une personnalité influente de la communauté française à Baltimore. Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, sous le nom de couverture Bentalou, avait offert aux Insurgents en 1778 une aide économique par l'entremise d'une compagnie écran (S. BEGAUD, M. BELISSA et J. VISSER, *Aux origines d'une alliance...*, op. cit., p. 166.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

de pères de famille, ci-devant opulents, aujourd'hui réduits à l'aumône ; il en est peut-être de coupables, mais ce n'est pas le moment de chercher à les connaître ; il y a dans cette baie 2 vaisseaux de 74, 2 frégates de 40, deux de 36, 2 corvettes de 24 et deux briques. Ils montent actuellement la rivière, je n'ai encore vu aucun officier, mais je sais que le perfide Galbaud auteur de tous ces maux, est à bord du *Jupiter* ; j'ai trouvé parmi ces malheureux des hommes vrais qui m'ont fait le rapport dont voici le détail. C'est le plus grand nombre qui parle. A l'arrivée des Commissaires Nationaux à Saint Domingue, Galbaud [qui avait été] nommé [gouverneur] par l'ancien ministère, fut destitué ; il avait eu le tems de se faire un parti parmi les colons et en avait profité. Cependant il donna sa démission, les Commissaires Nationaux ayant su le danger qu'il y aurait à laisser Galbaud à terre, résolurent de le renvoyer en France et le mirent prisonnier à bord d'un bâtiment de l'État. Galbaud profita de sa position et des dispositions des officiers de la marine pour corrompre les équipages avec de l'argent, et le secours des colons qu'il avait su mettre dans ses intérêts ; il y parvint, il les haranguait souvent et lorsque les équipages allaient à terre, les colons ennemis les faisaient boire et les indisposaient contre les hommes de couleur. Il y eut plusieurs querelles assez sanglantes ; les commissaires nationaux, s'étant aperçu de ce qui se tramait, firent une Proclamation qui défendait à tout marin de se trouver à terre après sept heures du soir ; ils suivaient en cela les lois, mais Galbaud en profita pour aigrir davantage nos marins contre eux ; il leur persuada qu'ils n'avaient pas ce droit ; et d'accord avec les officiers il parvint à les faire descendre tous à terre ainsi que les soldats qui se trouvaient à bord. Les colons mal intentionnés se réunirent à eux, les bons mêmes furent forcés de prendre les armes et de les suivre, ils attaquèrent en force les Commissaires, qui se retirèrent au Gouvernement [au Cap] avec quelques blancs qui restèrent fidèles et un certain nombre de noirs. L'intention du traître Galbaud était de faire les Commissaires prisonniers de les mettre ensuite à bord des vaisseaux dont il était maître, de les accuser et de les renvoyer en France. [...]

Tel est, Citoyen Ministre, le tableau que je puis vous donner de cette terrible catastrophe dont Galbaud et les officiers sont les auteurs. Les Commissaires Nationaux ont écrit à ce misérable et lui disent « traître, ta tête répondra à la Nation de tes forfaits, et des malheurs dont tu es l'auteur, le ciel nous vengera de tes crimes ; tu nous a réduits à ne pouvoir les empêcher ». Les officiers des bâtiments de guerre le protègent encore, mais je ferai mon possible pour m'emparer de ce scélérat et le livrer à la justice, déjà l'on m'a dit que les équipages étaient désabusés, que plusieurs reconnaissent leur erreur, il ne dépendra pas de moi que tous les traîtres ne soient punis.

Quelques soient les surcroûts d'embarras, je me félicite, Citoyen Ministre, d'être ici, j'ai la présomption de croire que je m'en tirerai mieux qu'un autre et que j'aurais le courage de faire mon devoir. »

Le 11 juillet 1793 Moissonnier écrit à Genet et demande notamment un recensement par les capitaines de navire des passagers réfugiés ; on ne sait s'il l'a obtenu et il mentionne aussi l'aide apportée par les habitants de Baltimore.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

« Les malheureux arrivent en foule, je vous avais dit qu'il y en avait plus de 1 200, et on m'assure qu'il y en a plus de 4 000. Nous avons déjà dans cette rade 30 et quelques navires, à chaque moment on en voit paraître d'autres, tous me demandent du pain, des vêtements et des logements. Des mères ont perdu leurs enfans, leurs maris, des enfans leurs pères et leurs mères, j'en ai vu de 2 ou 3 avec les bras ou les jambes cassées, des hommes grièvement blessés, des femmes en couche, d'autres prêtes d'accoucher, des vieillards infirmes, des malades de tout sexe et de tout âge, tous sans linge, sans habits et sans ressources, voilà le tableau que j'ai sans cesse sous les yeux, à peine la journée suffit elle pour donner aux uns de légers secours, aux autres des consolations. Je suis encore accablé par les plaintes des capitaines contre les matelots, de ces derniers contre leurs capitaines, des particuliers se plaignent aussi que les marins leur retiennent le peu qu'ils ont retiré pour se payer de leur passage, je m'efforce de contenter tout le monde et j'espère y réussir. Les citoyens de Baltimore se sont empressés de porter des secours à tous ces infortunés, ils ont envoyé des provisions à bord des bâtimens, ils ont ouvert une souscription qui s'élève déjà à plus de 10 mille dollars et ceux que leurs moyens empêchent de donner de l'argent recevront chez eux et nourriront un nombre de ces malheureux, ils ont nommé un comité qui est actuellement assemblé et demain tous ces infortunés viendront chez moi recevoir des billets pour se présenter au Comité qui leur distribuera des logements, des vêtements et du pain. Pour m'assurer du nombre de ces fugitifs, j'ai envoyé des circulaires à tous les capitaines en rade et leur ai enjoint de me donner sans délai un état précis de tous les passagers qu'ils ont à leur bord, de leur nom, qualités, un état de leurs besoins, j'en ferai un état général que je vous enverrai. Comme je pense que quelques navires relâcheront à Alexandria et Anapolis, j'ai écrit à Chernis [vice-consul à Alexandria, qui préside le club des patriotes français] que je l'autorisois à faire le nécessaire et au Gouverneur d'Anapolis pour le prier d'accorder ses bontés aux malheureux. Les navires de guerre ne paraissent point encore [au port de Baltimore] et je n'ai vu aucun officier marin de la République. Il y a des officiers et soldats nationaux et quelques soldats de ligne de divers régiments. Bentalou [cité plus haut] leur a procuré un logement, et leur fait distribuer des vivres et des secours aux malades et blessés, je lui ai dit que l'État lui en tiendrait compte. »

Le 18 juillet 1793, selon un extrait du registre du consulat de Baltimore, les capitaines français de la marine marchande sont convoqués par ordre du contre-amiral Sercey dans le but de faire partir de suite pour la France les convois actuellement dans la baie de la Chesapeake sous escorte de deux bâtimens de guerre. Sur proposition du contre-amiral Sercey, il est « décidé à la grande majorité des voix qu'il seroit plus prudent d'attendre des nouvelles pour se mettre en route ».

Le 25 juillet 1793, Moissonnier écrit à Genet : « [...] Tous les réfugiés du Cap ne sont pas des habitans, il y a des négocians, des passagers, des capitaines de commerce... »

Le 27 juillet 1793, La *Gazette Nationale* de Philadelphie publie un long article qui manifestement reproduit assez précisément les lettres des 9 et 11 juillet de Moissonnier à Genet que ce dernier a dû lui communiquer. Ce journal ajoute : « Les patriotes français réunis avec les citoyens du Maryland ont formé une bourse assez

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

considérable pour eux. Sans doute que Philadelphie et les autres villes du continent imiteront une conduite aussi généreuse ». Suit une relation des événements de juin 1793 à Saint-Domingue, des comportements de Galbaud, d'une partie des colons, et des commissaires nationaux, qui ont conduit au désastre.

Le 15 août 1793 Moissonnier écrit à Genet :

« Voilà deux courriers que je ne reçois aucune de vos nouvelles et je n'en ai jamais eu autant de besoin. Votre silence, suite probable de votre absence, et l'obsession qui m'accable m'ont déterminé à prendre un parti, c'est de renvoyer en France tous les malheureux qui se trouvent ici. Le comité leur refusant tout espèce de secours, j'ai à peine le tems de répondre à tous ceux qui se présentent ; du pain, du pain, est le seul cri qui frappe mes oreilles, c'est du pain que l'on me demande, et je n'y puis plus tenir, si vous n'approuvez les mesures que j'ai prises. Il y a ici deux navires frétés par l'État, *l'Aimable Marianne* de Bordeaux, capitaine Hardouin, et *la Nouvelle Rosalie* aussi de Bordeaux, capitaine Arnaud Dupouy, ces deux bâtiments restant ici sont à charge à l'État, en les faisant partir on en est quitte pour leur fournir les vivres nécessaires pour la traversée de leurs passagers, il vous seroit peut-être possible d'obtenir des sauf-conduits [des diplomates anglais] pour ces deux navires, ils sont presque sur leur lest et n'auront que des malheureux qui n'ont plus que leur vie à perdre, travaillez, citoyen Ministre, à obtenir du ministre anglais une faveur qui ne peut se refuser dans la circonstance présente. Dans tous les cas, je les ferai toujours partir, l'un pour Bordeaux, l'autre pour le Havre, car il est impossible de soutenir plus longtemps ici un si grand nombre de malheureux. J'ai déjà arrêté les deux capitaines, je les fournirai de vivres nécessaires d'après le nombre de personnes qui se seront fait inscrire, et je mettrai en tout la plus stricte économie par ce moyen, ceux qui n'auront pas voulu profiter de cette occasion seront dans le cas d'être rebutés, au lieu qu'actuellement ils demandent du pain et les moyens de partir pour France. »

Désormais Moissonnier s'adresse de préférence à Bournonville, au consulat général, secrétaire de la légation à Philadelphie. Le 25 août 1793, Moissonnier écrit à Bournonville : « J'ai tout disposé, ami citoyen, pour le départ des deux navires de commerce frétés par l'État. Ils seront prêts sous huit à dix jours et je vous saurai bien bon gré de ne pas négliger de leur procurer les sauf-conduits dont ils auront besoin pour se rendre en France ». Le 1<sup>er</sup> septembre, Moissonnier écrit de nouveau à Bournonville :

« Les navires disposés au transport des passagers seront prêts cette semaine, et [je] vous prierai d'accélérer l'envoi des passeports sollicités pour la sûreté de ces infortunés.

Je vous avois informé dans mes précédentes dépêches du nom des deux bâtiments frétés par l'État, l'un est *la Nouvelle Rosalie*, de Bordeaux, capitaine Dupouil [Dupuy], l'autre *l'Aimable Marianne*, aussi de Bordeaux, capitaine Ardouin. Je vous envoie ci-joint l'état des passagers qui se sont fait inscrire, il y en a déjà 380 [ou 334 ? chiffre raturé, lecture incertaine]. Il en arrive tous les jours de Norfolk et de Philadelphie, il faudra peut-être fréter un troisième bâtiment, en attendant je ferai partir les deux qui sont prêts car il en coûte prodigieusement pour nourrir tant de monde et plutôt j'en serai débarrassé,

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

mieux ce sera, malgré l'économie et la roideur que je mets dans les secours que je leur accorde, il faut au moins leur donner la vie. »

Le 5 septembre il lui écrit encore : « Je ne puis trop vous prier, ami citoyen, de faire presser le ministre anglois ou autres d'envoyer des passeports pour les deux navires qui doivent transporter les malheureux en France. L'humanité ne permet pas de les refuser, les bâtiments sont prêts, le nombre des passagers augmentent tous les jours et comme je ne cesse de vous le répéter, ils sont pour le moment à la charge de l'État, le froid qui commence à se faire sentir augmente leurs besoins, quant un homme est sans ressource, sa misère augmente chaque jour, et ses besoins se multiplient, de telle sorte qu'il n'est plus possible d'y suffire, il faut des souliers, des chemises, un habit chaud à celui qui n'a point de linge et une seule veste de toile, et tous les jours je suis accablé de demandes que je ne puis satisfaire. Ma position, ami citoyen, devient très embarrassante si de votre côté vous ne pressez le départ de ces malheureux que tout délai alarme, d'ailleurs, la dépense en est faite, et il seroit douloureux qu'elle le fut sans servir. »

Le 8 septembre, Moissonnier écrit de nouveau à Bournonville : « Il est de la première nécessité, ami citoyen, d'avoir une réponse du ministre anglois pour les passeports des bâtiments qui sont prêts à partir, le fardeau augmente journellement, ceux qui jusqu'ici ne m'avoient rien demandé parce qu'ils leur restoit quelques moyens, les ayant épuisés, viennent aussi auprès de moi et je crains toujours, que malgré la modicité des secours accordés à chacun d'eux chaque semaine, le ministre ne trouve que j'ai beaucoup dépensé pour cet objet. »

Le 12 septembre, il insiste : « Il est du plus grand intérêt, ami citoyen, que vous me fassiez parvenir sans délai les passeports nécessaires aux deux capitaines qui doivent transporter en France les réfugiés du Cap. Tout est prêt, et chacun perd patience et m'obsède, je ne pense pas que le ministre anglois et autres puissent se refuser à une démarche que la seule humanité commande. Tous les retards que j'éprouverai augmenteront mes embarras et mes besoins, il faudroit être à ma place pour s'en faire une idée. Je n'ai rien à ajouter à tout ce que je vous ai déjà dit à ce sujet, employez qui vous voudrez, n'importe pourvu que vous ayez les passeports. »

Et le 19 septembre : « nous avons reçu, ami citoyen, comme vous nous l'aviez fait espérer, les passeports pour les bâtiments qui doivent transporter les passagers en France, et quoiqu'ils ne soient pas comme la générosité auroit dû le prescrire au ministre du Roi d'Angleterre, je suis néanmoins parvenu à persuader à tout le monde qu'ils étoient très bons. »

Le 21 septembre, Moissonnier s'adresse aux maire et officiers municipaux de Bordeaux : « Le navire *l'Aimable Marianne* de votre ville vous porte environ deux cent passagers réfugiés du Cap presque tous dans l'indigence et la misère et je crois devoir de les recommander à vos bontés victimes des crimes de Galbeau qui a sacrifié le Cap à sa vengeance particulière ; ils n'ont eu aucune part à ses indignes projets, ce traître et quelques scélérats dignes de lui ont pris la fuite et se sont retirés au Canada ». Il fait aussi embarquer huit marins de la mutinerie de la frégate *l'Astrée* sur laquelle il est parvenu à rétablir l'ordre. [...]

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

« Le navire *la Rosalie* aussi de votre ville, capitaine Dupuy, vous portera environ 150 passagers du même genre que les premiers ». « Toute l'escadre est rentrée dans le devoir, on a désarmé *le Jupiter* [d'où Galbaud s'est évadé avec quelques autres] et réarmé d'hommes surs ».

Le 22 septembre, Moissonnier s'adresse de nouveau à Bournonville : « C'est demain, ami citoyen, que partent les deux parlementaires avec 450 malheureux échappés du Cap. Malgré l'économie que j'ai mise à l'approvisionnement de ces navires, ces armements coûteront sans doute chers à la République, mais il m'eut coûté bien davantage si tout ce monde fut resté ici. Aucun d'eux n'étoit vêtu, il a fallu les pourvoir d'un pantalon et d'une grosse veste, ou surtout, de souliers. Il étoient nus dans une saison déjà rigoureuse et il m'a été impossible de résister à leurs justes réclamations. Il ne restera ici que les riches, les méchants entretenus, quelques femmes, vieillards et enfants malades et hors d'état d'entreprendre un voyage. Je résisterai le plus qu'il me sera possible à leurs réclamations et ferai en sorte que la République soit enfin délivrée de ce fardeau. »

Et enfin, le 26 septembre, il écrit à Bournonville : « Ami citoyen, 450 réfugiés du Cap viennent de partir et me donnent enfin le tems de respirer, plusieurs viennent encore de se présenter chez moi aujourd'hui pour demander des secours, je n'en ai accordé qu'aux plus nécessiteux et je finirai par en refuser à tous. Quoique l'armement de ces deux transports aient coûté beaucoup à l'État, cependant je crois, qu'indépendamment des services que l'on rend à ces malheureux, c'est aussi en rendre un à la République que d'avoir renvoyé en France des gens qui étoient ici sans aucune espèce de moyens et que l'humanité ne pouvoit voir manquer de tout. Je serai actuellement plus en mesure de connoître mon monde et d'obliger seulement ceux qui le mériteront. »

### **Départ de Baltimore des réfugiés pour Bordeaux**

#### **Leur accueil à Bordeaux, les premiers secours**

Inquiet de l'hiver qui arrive, car les réfugiés sont totalement démunis de vêtements adaptés aux froids, Moissonnier organise, de sa propre initiative, leur rapatriement pour Bordeaux, et ainsi a réquisitionné deux bateaux de commerce :

- *L'Aimable Marianne*, capitaine Ardouin, 452 tonneaux, avec officiellement 238 réfugiés, selon Moissonnier (plus sans doute quelques-uns embarqués au dernier moment) parti enfin de Baltimore le 26 septembre 1793, arrive à Bordeaux le 13 novembre 1793 <sup>24</sup>.

- *La Nouvelle Rosalie*, capitaine Arnaud Dupuy, 402 tonneaux, avec environ 150 réfugiés, peut-être 200, arrive à La Rochelle le 25 novembre 1793, débarque quelques passagers, puis repart pour Bordeaux où les autres réfugiés débarquent <sup>25</sup>.

---

24 Joseph Ardouin est capitaine depuis 1790 de *l'Aimable Marianne*, qui appartient à l'armement Lys-Metzler; premier départ pour Saint-Domingue le 14 (Arch. dép. Gironde, 6 B 115) ; arrivée à Bordeaux en avril 1792 (Arch. nat., 5 B 42).

25 Le 13 juin 1794, Jean Perrault, de Pons, « déporté » de Saint-Domingue, adresse une réclamation au District de Pons pour obtenir les indemnités prévues par la loi. On apprend ainsi que *la Nouvelle Rosalie* a d'abord fait escale à La Rochelle le 5 frimaire an 2 (25 novembre 1793) où le Comité de

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Arrive aussi à Bordeaux, le 18 novembre 1793, *la Suzanne*, capitaine Gréville, venant de Philadelphie, avec environ 200 réfugiés qui, malgré une inspection favorable le 19 novembre 1793, seront « retenus à bord l'espace de huit jours », à cause des bruits « qu'il régnoit une maladie épidémique à Philadelphie »<sup>26</sup>.

Cinquante jours de traversée dans des conditions de promiscuité que l'on devine sur des navires de commerce conçus pour transporter des marchandises et seulement au maximum une dizaine de passagers.

En plus de ces trois bateaux affrétés spécialement, il est probable qu'existent des arrivées individuelles, dont on a quelques exemples, d'autres navires marchands, qui ne transportent souvent et seulement 3 à 5 personnes à bord ; ainsi arrivent peut-être 50 à 100 autres réfugiés, venant directement de Saint-Domingue ou via la côte Est des États-Unis d'Amérique, Philadelphie, Baltimore, Norfolk, Charleston, par exemple.

### ***La situation à Bordeaux à l'arrivée des réfugiés***

Elle a été précédée par la proclamation de la République le 21 septembre 1792, puis l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. Ces bateaux de colons réfugiés vont arriver au début de la Terreur révolutionnaire à Bordeaux. La Convention a voté le 5 septembre que la Terreur est à l'ordre du jour. Marie-Antoinette a été guillotinée le 19 octobre, des députés Girondins, qui sont pourchassés par les Montagnards, meurent à Paris sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

À Bordeaux l'atmosphère est devenue étouffante et épouvantable. Les envoyés/représentants en mission Ysabeau, Tallien, Baudot, et Chaudron-Rousseau, après un premier échec qui les a conduits à se replier à La Réole, entrent dans Bordeaux avec une troupe disparate de « 3 000 hommes dépenaillés » le 17 octobre 1793. L'accueil est organisé et soutenu cette fois par des révolutionnaires bordelais. La ville de Bordeaux est définitivement soumise. Une Commission militaire est créée le 22 octobre 1793, présidée par Lacombe, révolutionnaire enragé (personnage douteux, enrichi par corruption au détriment souvent même des condamnés et qui finit aussi sur l'échafaud le 14 août 1794), et prononce notamment des condamnations à mort. Les exécutions commencent dès le 23 octobre 1793, sur l'ancienne place Dauphine, actuelle place Gambetta, où est installée la guillotine. Les rues se vident, beaucoup de Bordelais se terrent chez eux, ou, se sentant inquiétés, dans cette atmosphère de délation, se cachent hors de leur domicile ou à la campagne<sup>27</sup>.

---

surveillance a contrôlé les passeports des réfugiés que le consul de France à Baltimore avait fait établir avant leur embarquement pour la France. Le Comité de surveillance du District de La Rochelle en a établi la liste, et aussi répertorié ceux qui ont débarqué à La Rochelle, ce qui permet d'établir que Jean Perrault, qui a égaré son passeport, est bien réfugié de Saint-Domingue. Cette liste n'a pas été trouvée. Jean Perrault, à son débarquement à La Rochelle, « fut compris dans la réquisition de 18 à 25 ans pour l'armée de la Vendée, où il a servy et a été renvoyé pour une infirmité qui ne lui permet pas de se livrer à aucun travail ». Il n'est pas bon de débarquer en 1793 à La Rochelle quand on a 23 ans comme Jean Perrault. A-t-il échappé à la conscription à cause d'une infirmité, ou a-t-il été blessé et réformé ? (Arch. dép. Char.-Mar., Directoire du District de Pons, L 358).

26 Jacques de CAUNA, *L'eldorado des Aquitains*, Atlantica, 1998, p. 456 et Arch. dép. Gironde, 3 L 324.

27 Cf. *Mémoires de la marquise de La Tour du Pin*, Le Temps retrouvé, 2002, p. 185 et suivantes ; Anne de MATHAN, « Mémoires de Terreur, l'an II à Bordeaux », Presses Universitaires de Bordeaux, 2002 ; *Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle*, François-Georges Pariset (dir.), 1968, p. 401-451 ; Aurélien VIVIE, *La Terreur à Bordeaux* », Feret et fils, Bordeaux, 1877.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

L'activité du port s'est effondrée <sup>28</sup>. Les affaires s'arrêtent d'elles-mêmes. La pénurie alimentaire frappe le peuple... sauf le personnel révolutionnaire. Dans la nuit du 29 au 30 novembre plus de 200 négociants sont arrêtés.

On peut imaginer ce que peuvent ressentir les arrivants qui ont subi les troubles et les massacres de Saint-Domingue. Le climat de peur engendre des rumeurs qui se propagent et prennent de l'ampleur. Selon *L'Étoile Américaine* du 12 février 1794, un journal bilingue de Philadelphie, « Les passagers ont été retenus à bord pendant douze jours, regardés comme suspects ; il leur était défendu de communiquer avec la terre ». Cette information qui émane d'une lettre reçue par ce journal est fautive, car des demandes de passeports et de secours sont établis quasi immédiatement dès leur arrivée par les réfugiés, en tout cas la « quarantaine » n'a probablement pas excédé 6 à 8 jours, si elle a bien existé. Ce même journal affirme aussi, selon des sources de même provenance, que le capitaine Ardouin, commandant *l'Aimable Marianne*, a été guillotiné, ce qu'il doit démentir quelques jours plus tard, dans un article du 22 février 1794 <sup>29</sup>.

En fait, à leur arrivée à Bordeaux en novembre 1793, malgré une certaine suspicion quant à leur « patriotisme », les réfugiés, désignés souvent sous l'appellation de « déportés des îles françaises d'Amérique », sont autorisés à débarquer et sont assez bien accueillis et secourus. Les dispositions de l'article III et de celui additionnel de la loi du 27 vendémiaire an II (18 octobre 1793), prévoient « un secours de 75 lt par mois et une indemnité une fois payé de 150 lt ».

Ainsi, les représentants du peuple, Claude Alexandre Ysabeau, Jean Lambert Tallien, en séance à Bordeaux le 29 brumaire l'an 2<sup>e</sup> [19 novembre 1793] de la République française une et indivisible, décrètent :

« Vu la pétition présentée par les citoyens Lafiteau, Mothet, Granguet [passagers de *l'Aimable Marianne*] et autres, tous Français échappés aux flammes et pillage de la ville du Cap, venant en ce moment de Baltimore, où ils ont été relâchés, en fuyant cette ville malheureuse, tendante à obtenir des secours, afin de pouvoir se rendre près de leurs familles et à leurs affaires», [...] arrêtent : « Ces réfugiés recevront un passeport de la municipalité de Bordeaux précisant « noms, prénoms, âges, sexe, taille et signalement exact » et au dos leurs destinations avec « la note de l'intervalle [sic] qu'ils ont à parcourir ». « Il leur sera accordé un secours de dix sous par lieue de poste qui leur sera compté par la caisse que le District de Bordeaux leur indiquera ». [...] « A leur arrivée dans le lieu où doit finir leur voyage, il leur sera payé, à titre de dédommagement gratuit [sic], une somme de cinquante livres, par les Directoires de leurs Districts » <sup>30</sup>.

Le 2 frimaire an 2 (22 novembre 1793), « Les représentants du peuple autorisent l'administration du district de Bordeaux à prendre toutes les mesures supplémentaires qu'elle jugera convenables pour procurer à ces citoyens les moyens d'existence dans

---

28 Le trafic du port ne reste pas trop longtemps paralysé, car les négociants-armateurs bordelais réussissent à surmonter en partie la baisse d'activité dans les années suivantes, en particulier grâce au commerce américain (cf. Butel, dans *Rochefort et la mer*, t. 11, p. 26).

29 Fonds Marcel Chatillon, Arch. dép. Gironde, 61 J 48.

30 Arch. dép. Gironde, 4 L 63.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

cette ville et de retourner chez eux ». <sup>31</sup> Le 17 frimaire an 2 (7 décembre 1793), « la trésorerie Nationale a fait compter à la Municipalité [de Bordeaux] 48 000 livres pour les distribuer à titre de secours à 200 et quelques réfugiés de St Domingue ». L'administrateur Lataste demande, pour qu'il « évite tout double emploi que lui soit remis de suite un état de ceux qui ont déjà touché ». <sup>32</sup> Le 15 messidor an 2 (3 juillet 1794), assez tardivement, on se préoccupe d'évaluer les versements effectués aux réfugiés, donc ainsi de connaître le solde restant sur ce crédit alloué :

« Au citoyen Julien membre de la commission d'instruction publique envoyé par le Comité de Salut public. La trésorerie nationale fit passer il y a six mois ou environ à la municipalité une somme de 48 000 pour être distribuée à 132 échappés au massacre de St Domingue et arrivés dans ce port sur le navire *L'Aimable Marianne*. Chargé par le conseil général de la commune de leur en faire la distribution et en a fait compte à tous ceux qui se sont présentés il me reste encore en caisse une vingtène [sic] de mille livres. Trouve [sic] tu à propos que je les partage entre les autres infortunés proscrits de nos colonies qui viennent de nous arriver dans ce port venant de Baltimore. J'attends ta réponse à ce sujet. » <sup>33</sup>

Le Conseil général, par lettre signé Lataste, demande au citoyen Monville administrateur de faire remettre de suite un état de ceux qui ont déjà touché pour éviter double emploi. Il est répondu le même jour en envoyant deux états des dépenses. [voir ces états en annexes I et II].

Les autorités ont dû devoir dans l'urgence résoudre des problèmes aussi basiques que nourrir et loger dès leur arrivée ces centaines de réfugiés. Malgré une certaine pénurie d'approvisionnement qui s'est installée, des repas sont prévus dans des auberges réquisitionnées. Le District de Bordeaux va favoriser les départs en utilisant abondamment les allocations de transport prévues par son arrêté du 29 brumaire (18 novembre 1793) pour ceux qui peuvent quitter Bordeaux pour se rendre dans leurs communes d'origine ou auprès de leurs familles.

La population accueille assez bien ces réfugiés, dont beaucoup ont des liens ou des relations d'affaires avec des Bordelais chez lesquels certains trouvent à se loger. Un mouvement de solidarité s'exerce malgré la situation générale.

Les réfugiés qui n'avaient pas de parents à Bordeaux ou plus de parents en France, ou qui ne pouvaient repartir ailleurs, sont hébergés à Bordeaux, 120 sont logés dans le « ci-devant » séminaire des Irlandais, au 3 rue du Hâ (où résidait aussi le sinistre Lacombe, président depuis le 22 octobre de la commission militaire qui fit prononcer d'octobre 1793 à juillet 1794, 301 condamnations à mort...) et dans le « ci-devant grand séminaire », « n°4, rue de la Raison » (l'actuelle rue du Palais Gallien). Certains, sans aucune ressource, sauf des secours sollicités auprès de la municipalité, y sont restés très longtemps. D'autres, qui devaient en avoir les moyens, ont fini par trouver à se loger ensuite chez l'habitant et ont obtenu des certificats de résidence.

Selon les archives de la municipalité de Bordeaux, des secours sont encore versés au moins jusqu'en octobre 1796, d'autant que plusieurs bateaux continuent d'arriver

---

31 *Ibid.*, 3 L 26, folio 37 r°.

32 *Ibid.*, 4 L 63.

33 Arch. mun. Bordeaux, H 41.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

à Bordeaux avec à bord plusieurs centaines de réfugiés, ce qui entraîne de nouvelles demandes de crédits <sup>34</sup>.

### **Qui sont ces réfugiés ?**

Des listes de ces réfugiés ont certainement dû être établies à leur arrivée (comme on sait que cela a été fait à La Rochelle), malheureusement les archives du port de Bordeaux ont brûlé en 1919, et ces listes, si elles ont existé, ont ainsi disparu, or « le chef des bureaux civils de la Marine », avait la charge de compléter et d'établir un imprimé intitulé « certificat d'embarquement et débarquement ». <sup>35</sup> Rien non plus dans les archives révolutionnaires du département de la Gironde, du district, et de la municipalité de Bordeaux ; comme de même n'ont été conservées ni les listes de réfugiés arrivés par bateaux à Baltimore demandées par Moissonnier aux capitaines des navires marchands, ni les listes des passeports envoyés par Bournonville, secrétaire de la légation à Philadelphie, à Moissonnier. Cependant d'autres sources existent dans les archives de la Gironde et de la municipalité de Bordeaux qui permettent d'établir, certes incomplètement, des listes nominatives de réfugiés, à partir notamment des états comptables tels que :

- Premiers secours aux réfugiés : « État des dépenses faites par les américains dans les auberges à Bordeaux payées par le District avec l'autorisation des représentants du peuple », soit 89 personnes (document non daté, mais il doit s'agir des tout premiers jours de leur arrivée) <sup>36</sup>.

- « État des sommes accordées aux Américains sur ordonnance du District pour les dix sous par lieue allouée par les Représentants du Peuple en séance à Bordeaux, en conformité de leur arrêté du 9<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an 2<sup>e</sup> de la République Française » [29 brumaire an 2, 18 novembre 1793] ; certifié le 17 frimaire an 2<sup>e</sup> [7 décembre 1793] par les administrateurs du District », soit 109 personnes bénéficiaires <sup>37</sup> ;

- Paiements faits aux déportés et réfugiés, de prairial à fructidor an IV, soit 24 personnes bénéficiaires <sup>38</sup> ;

- Demandes de secours, registres d'enregistrement des pétitions, Directoire du Département, 1<sup>er</sup> brumaire au 23 frimaire, Archives départementales de la Gironde, soit 5 pétitionnaires et quelques autres non nommés <sup>39</sup> ;

---

34 Arch. mun. Bordeaux, -1/ Q 23, le 23 prairial an 3 (24 juin 1795), Petry, à Philadelphie, envoie la liste des citoyens qui retournent en France dont un Parlementaire le brigantin *Heren Happnet* expédié à Bordeaux ; -2/ D 154, 3 messidor an 4 (21 juin 1796), une somme de 70 000 f. demandée à l'administration départementale par le bureau central pour secours à délivrer aux déportés résidents dans la commune de Bordeaux ; 15 messidor an 4 (3 juillet 1796), le parlementaire *le Pensylvanie* venant de Philadelphie arrive à Bordeaux avec à son bord deux cent trente-huit déportés ; 11 thermidor an 4 (29 juillet 1796), nouvelle demande de secours de 36 000 f., la précédente allocation de 70 000 f. est épuisée ; 16 fructidor an 4 (2 septembre 1796), demande d'une ordonnance de paiement de 28 000 f. au département ; 15 vendémiaire an 5 (6 octobre 1796), demande d'une ordonnance de paiement de 15 000 f.

35 Arch. dép. Char.-Mar., L 358 ; Arch. mun. Bordeaux, Q 23.

36 Voir Annexe I, Arch. dép. Gironde, 4 L 6).

37 Voir Annexe II, *ibid.*

38 Voir Annexe III, Arch. mun. Bordeaux, L 74.

39 Voir Annexe IV, Arch. dép. Gironde, 3 L 38.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

- Demandes et délivrances de passeports, certificats de résidence, soit 145 personnes <sup>40</sup>.

On peut ajouter, sans que ce soit exhaustif, 19 réfugiés, connus par ailleurs, arrivés sur *l'Aimable Marianne* <sup>41</sup>.

Le regroupement alphabétique des noms inscrits dans les documents ne permet d'identifier que 351 réfugiés présents à Bordeaux entre 1792 et 1796, dont, en 1793, 208 bénéficiaires de secours et 143 autres demandant des passeports (1794-1796) ou des certificats de résidence. On est donc loin du compte, comparativement aux environ 588 passagers débarqués en novembre des trois bateaux cités plus haut. En réalité ils sont certainement plus nombreux, arrivés individuellement par petits groupes de 3 à 5 personnes sur d'autres navires de commerce. On peut estimer que le nombre total des réfugiés de Saint-Domingue passés par Bordeaux en 1793/1796 atteint environ 650/700 personnes.

Un certain nombre de réfugiés à Bordeaux, en particulier en l'an IV, forts d'affirmations du ministre de la Marine et des Colonies dans une lettre <sup>42</sup> prévoyant ou annonçant un retour à la normale sur l'île de Saint-Domingue, demandent des passeports pour y retourner, soit directement, soit par la côte Est des États-Unis, soit par la Louisiane. D'autres ont choisi de se fixer en Louisiane, alors colonie espagnole, mais encore habitée par une population très française, où ils avaient des biens ou de la famille, repliée de Saint-Domingue.

Ainsi des réfugiés de Saint-Domingue font des demandes de passeport, certains dès novembre 1792 :

- pour La Louisiane (La Nouvelle-Orléans est parfois précisée) : 35 ;
- pour les États-Unis d'Amérique, directement ou par voie neutre (dont Baltimore, Philadelphie, Boston, Charleston, La Nouvelle Angleterre) : 18 ;
- pour Saint-Domingue directement : 80, dont Le Cap Français, Cap Bonne Marie (dépendance de Jérémie), Port-de-Paix, Saint-Marc, Port-au-Prince, Jérémie.

Soit un total de 134 demandes de passeport pour rentrer directement ou indirectement à Saint-Domingue ou se positionner à proximité pour y revenir si la situation s'améliorait, ce que souvent, contre toute évidence, ils espèrent.

---

40 Voir Annexe V, Arch. dép. Gironde, 3 L 177 à 3 L 194, et 4 L 61. Procédure d'obtention d'un passeport. En général les demandes de passeports sont adressées au Directoire du Département de la Gironde (sauf à une courte période où le District de Bordeaux s'est substitué au Département) qui, pour instruire le dossier, les renvoie au District de Bordeaux, lequel à son tour sollicite l'avis de la commune qui enquête en récoltant des témoignages. Enfin, les passeports sont alors délivrés par le Directoire du Département.

41 Voir annexe VI, arch. dép. Gironde, 3 L 38, 4 L 63 ; Arch. dép. Char.-Mar., L 357.

42 Cette lettre du ministre de la Marine et des Colonies, mentionnée par des réfugiés, mais non retrouvée, pourrait être de 1795 ou 1796.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Les liens de Jonzacais avec Saint-Domingue, en particulier dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont connus <sup>43</sup>. Sur cette période on recense plus de 80 embarquements de Jonzacais à Bordeaux pour Saint-Domingue qui est leur principale et première destination <sup>44</sup>.

Certains ont maintenu des relations avec leur pays d'origine comme en témoigne le retour des réfugiés recensés à Jonzac :

- État nominatif pour l'an V : Louis Pelletan (68 ans), (maire de Jonzac du 24 novembre 1793 au 5 novembre 1795), Izaac Mathieu René Ingrand (66 ans), Olivier Loisel (71 ans) <sup>45</sup>.

- État nominatif pour l'an X : Coffin [de Frédouville, Archiac] (65 ans) Ingrand (70 ans), Simon Sarrat (18 ans), Léonard Sarrat (21 ans), Rougé (33 ans), Louis Pelletan (65 ans, sic), femme Pelletan [Anne-Marie Lequellec] (60 ans), leur fille Pelletan (18 ans), François Testard (50 ans), Jean Vandamme (45 ans), femme Vandamme (45 ans), Alexis Vandamme (18 ans), Hyacinthe Vandamme (12 ans), fille Cadenet (28 ans).<sup>46</sup>

Ces états ne sont pas exhaustifs, n'y figurent pas notamment, des réfugiés connus par ailleurs : Paul et Émery Sabouraud, Alexis Bascle, Jean Souffrain, Jean Longueteau (Archiac), Marin Pineau (fils de Jean-Baptiste) (revenu à Meux), Coder de Thury, Antoine Mercier.

Selon les essais de recensement et la bibliographie historique <sup>47</sup>, les habitants qui ont fui Saint-Domingue se sont réfugiés majoritairement et principalement aux États-Unis, particulièrement en Louisiane, et, au moins au début, à Cuba. Sans doute le choix de la proximité dans l'espoir d'un retour pour récupérer leurs biens. Autres destinations-refuges : les îles des Caraïbes, Kingston à la Jamaïque, Porto Rico, très peu en Guadeloupe où la situation était instable. Les réfugiés en France, comme à Bordeaux, sont nettement moins nombreux, ce sont souvent ceux qui ont conservé des attaches récentes en France.

Le dénombrement des réfugiés qui ont fui Saint Domingue serait estimé entre 25 000 et 30 000 dont 20 % en France (environ 5 à 6 000).

\* \*  
\*

Mes remerciements chaleureux pour leur aide à Augusta Elmwood (La Nouvelle-Orléans), Nathalie Dessens (Toulouse), Agnès Renault (Cuba), Jean Droisier (La Rochelle) et les archivistes du Centre des archives diplomatiques de Nantes.

---

43 Marc SEGUIN, *Jonzac pendant la Révolution*, Jonzac, Université Francophone d'Été, 1986, p. 25 et suivantes.

44 Arch. dép. Gironde, Amirauté de Guyenne, série 6 B ; Arch. nat., Marine-Colonies, série F 5 B.

45 Arch. dép. Char.-Mar., L 324.

46 *Ibid.*, 4 M 7/1.

47 Voir Annexe VII.

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## **Bibliographie sommaire**

ANONYME, *Voyage de France à Saint-Domingue, transcription d'un manuscrit inédit*, présentation de David Geggus avec la collaboration de Roger Little, L'Harmattan, 2021.

BLANCPAIN (François), *La colonie française de Saint-Domingue*, Karthala, 2004.

BONJOUR (J. M.), DESCOURTILZ (M. E.), J. DECOUT, *Récits de rescapés (1789-1804)*, textes édités par Vincent COUSSEAU & Michel C. KIENER, Les Perséides Éditions, 2016.

BOUYER (Christian), *Au temps des Isles*, Taillandier, 2005.

CASIMIR (Jean), HECTOR (Michel), BÉGOT (Danielle), textes réunis dans *La Révolution et l'indépendance haïtiennes : autour du bicentenaire de 1804, Histoire et Mémoire, Bulletin de la Société d'histoire de la Guadeloupe*, Numéro spécial, novembre 2006.

CAUNA (Jacques de), *L'eldorado des Aquitains, Gascons, Basques et Béarnais aux Iles d'Amérique (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Atlantica, 1998.

CAUNA (Jacques de), *Au temps des isles à Sucre*, Karthala, 2003.

CAUNA (Jacques de), *Haïti : l'éternelle révolution, histoire de sa décolonisation (1789-1804)*, Éditions Pyremonde/PRNG, 2009.

CAUNA (Jacques de), « La diaspora des colons de Saint-Domingue et le monde créole : le cas de la Jamaïque », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 31, n°304, 1994.

DEBIEN (Gabriel), « Note d'Histoire coloniale 17, Réfugiés de Saint-Domingue aux États-Unis », extrait de la *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire*, 1948, 1949, 1950, document préparé par l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (135 p.).

DEBIEN (Gabriel), « Les colons de Saint-Domingue passés à la Jamaïque (1792-1835) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n°26, 4<sup>e</sup> trimestre 1975, p. 3-217.

DEBIEN (Gabriel), « Les colons de Saint-Domingue réfugiés à la Louisiane, 1792-1804 », *Revue de Louisiane*, n°9, hiver 1980, p. 101-140, et n°10 hiver-été 1981, p. 11-49 et 97-141.

FROSTIN (Charles), *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Haïti avant 1789)*, L'École, Paris, 1975.

GIRARD (Just), *Les aventures d'un capitaine français*, Alfred Mame, Tours, 1875.

GIROD (François), *De la Société Créole (Saint-Domingue au XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Hachette, 1972.

McINTOSH (M. E.) et WEBER (B.C.), (éd.), *Une correspondance familiale au temps des troubles de Saint-Domingue, lettres du marquis et de la marquise de Rouvray à leur fille, Saint-Domingue, États-Unis (1791-1796)*, Paris, Société de l'histoire des colonies française 1959.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

MOREAU DE SAINT-MÉRY (Médéric, Louis, Élie de), *Description topographique, physique, civile et historique de la partie française de l'isle Saint-Domingue*, 3 tomes, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, 2004.

RENAULT (Agnès), *D'une île rebelle à une île fidèle, Les Français de Santiago de Cuba (1791-1825)*, PURH, 2012.

THÉSÉE (Françoise), *Négociants bordelais et colons de Saint-Domingue*, Société Française d'Histoire d'outre-mer, 1972.

YACOU (Alain), *Saint-Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti*, Karthala, 2007.

YACOU (Alain), « La présence française dans la partie occidentale de l'île de Cuba au lendemain de la révolution de Saint-Domingue », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LXXIV (1987), n°275, p. 149 à 188.

WIMPFEN (Alexandre-Stanislas de), *Haïti au XVIII<sup>e</sup> siècle, Richesse et esclavage dans une colonie française*, Karthala, 1993.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)